L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & COMP.
Éditeurs-Propriétaires
G. F. WEISSE. J. N. DUFOUR.
K. DUVERGER. S. HAMMY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 1er MAI.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er MAI 1855.

A nos abonnés.

Le navire chargé de la distribution de l'Abeille, [illegible] la rue du Canal jusque à la rue Jackson, étant malade, et celui qui le remplace [illegible] suffisamment la réparti[illegible] aux abonnés, nous prions ceux de ces derniers qui ne recevraient pas régulièrement le journal de nous en donner avis.

Banque d'Épargnes.

Une caisse d'épargnes, [illegible] une annexe indispensable des institutions monétaires d'une grande ville. Les banques sont utiles au commerce dont elles facilitent les opérations en escomptant à un [illegible] les effets qui y ont cours; mais en faisant les [illegible] elles ne favorisent pas particulièrement l'ouvrier économe, le laborieux artisan, l'employé au modique salaire, l'homme de peu de ressources, [illegible] qui vit péniblement de son [illegible] et qui que le besoin et la misère rendent [illegible].

Lorsque un [illegible] appartenant aux classes nécessiteuses de la [illegible] a pu, à force de travail et de persévérance, de courage et d'énergie, mettre de côté une petite somme pour les jours de maladie ou les accidens imprévus, il est exposé à perdre cet argent, soit qu'il le garde chez lui, soit qu'il le place dans une maison de commerce. Si le garde chez lui, son seulement il est [illegible], mais on peut le lui enlever; si le place dans une maison de commerce, cette maison peut faire faillite et le priver subitement du fruit de longues années de travail et de privations. Et puis, dans le commerce, on refuse souvent, pour ne pas compliquer les affaires, de prendre à intérêt une toute petite somme d'argent. Ressort les banques incorporées; mais celles-là ne paient pas d'intérêt sur les sommes déposées dans leurs caveaux. Elles sont de fidèles dépositaires, voilà tout.

Une caisse d'épargnes obvie à toutes ces difficultés et à tous ces empêchemens. C'est, à proprement parler, la banque de l'ouvrier, de l'homme de labeur; elle se préoccupe de son intérêts, plus ses fonds et les fait fructifier. Loin de vitiaux, [illegible] l'avenir de sa famille; prélève sur son salaire une part minime qu'il destine à ses enfans; s'approprian à la caisse d'épargnes, il sait non seulement que cet argent y sera en sûreté mais qu'il portera intérêt, et si il y laisse un certain nombre d'années le principal se doublera par l'accumulation des intérêts qu'on capitalise.

Un conseil donc qui offre semblable institution soit par elle-même un encouragement à l'ordre et à l'économie. Si faible que soit la somme retranchée de son salaire hebdomadaire ou mensuel, un chef de famille est sûr d'en trouver le placement et de préparer ainsi pour l'avenir une ressource à sa femme, à ses enfants, à tous ceux qui lui sont chers et qui dépendent de lui.

Voilà pourquoi nous applaudissons à la création d'une banque d'Épargnes à la Nouvelle-Orléans. Cette institution a été incorporée par la dernière législature et a ses bureaux rue du Camp, No 61. N'aurait-on qu'une *pastre*, elle est reçue en dépôt et porte intérêt. Les fonds confiés à la caisse sont placés de manière à n'y jamais le banque [illegible]. Ainsi il lui est très notre devoir de n'opérer de placemens que dans trois catégories d'effets publics : ceux des Etats-Unis, ceux de l'Etat de la Louisiane et ceux de la ville de la Nlle-Orléans. Quant aux transactions particulières, la banque ne prêtera l'argent sur [illegible] hypothèque, et les [illegible] ne pourront [illegible] dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans et valoir le double de la somme prêtée; [illegible] que sa garantie des actions de banque incorporées de la Nouvelle-Orléans, pourra que le montant du prêt ne dépasse pas 60 pour cent de la valeur des actions [illegible] ses tant du marché.

Le bénéfice serait distribué tous les six mois [illegible] ceux qui ont fait des dépôts à la banque.

Pour ce qui est des directeurs, non seulement ils ne pourront rien emprunter à la caisse, mais leurs fonctions sont purement gratuites. Ceux qui administrent notre banque d'épargnes sont [illegible] [illegible] Ce sont tous des hommes intègres, probes, [illegible], dévoués, habitués aux affaires. Qu'il nous suffise de nommer MM. [illegible], Duncan, Bogart, Adams, Kelly, [illegible], Rotne, Wood, Bradford, Vogel, [illegible], Clark et Walthers, [illegible] MM. Kelly, Vogel et Sumner, vice-présidents. Les citoyens éminens que nous venons de nommer ont accepté avec un désintéressement qui les honore, de fonctions qui, malgré leur gravité, absorberont un partie précieuse de leur temps. Leur parole sont une garantie et mettront la banque à l'abri de plus ier escroquerie.

Erreur à Chicago.—De nouvelles dépêches complètent le récit naïf que nous avons publié des troubles survenus à Chicago, dans l'Etat de Illinois. Dans la matinée du 21 avril, 50 certificats de citoyenneté d'Allemands se rendirent processionnellement à Court House Square pour y tenir un meeting et protester contre l'adoption de l'odieuse loi du Maine et les poursuites intentées aux propriétaires de certains cabs. La plupart de ces hommes étaient malheureusement ivres, et la police ayant voulu les arrêter, une lutte s'engagea qui eu pour résultat [illegible] plusieurs d'entre eux. Malheureusement, on sait, il y a en homme tué et onze blessés.

Mais cette [illegible] désordres devaient être bientôt suivis d'une mêlée sanglante. Dans Superior-street, des Allemands venant du haut de la ville, se sont rendus en armes sur la place et une nouvelle collision a eu lieu. Un officier de police a [illegible] et deux Allemands blessés mortellement. M. H. Rees, citoyen notable de Chicago, a été atteint par une balle perdue. Les blessés ont été nombreux de part et d'autre.

A ce moment, dit un journal qui reproduit les dépêches que nous venons nous-mêmes de résumer, les choses prirent une tournure assez grave, pour que l'on dut avoir recours à la milice. Les Allemands essayèrent menaçantes [illegible] de détruire les [illegible] arrêtés. Il ne fallut rien moins que la [illegible] ment de la force armée pour ramener un peu de calme dans la ville. Les dernières [illegible], dates de 9 h. du soir, laissent la ville sous les armes, les canons braqués sur Court House Square et des postes bivouaquent sur toutes les places de la ville. Grâce à ces précautions, le nuit semblait devoir s'écouler tranquillement [illegible] n'était pas sans appréhension de nouveaux désordres.

Les Flibustiers.—Les flibustiers ont ouvert plusieurs bureaux à New-York pour enrôler des [illegible] qui [illegible] dans la guerre contre l'Espagne. Actions tous deux à notre insu la guerre avec l'Espagne? Après cela, les flibustiers désirent la guerre, la considérant comme peut-être comme déclarée. Quoqu'il en soit, ces enrôlemens se font, s'il faut en croire la *Tribune*, avec une grande rapidité.

Aux contribuables.—Nous avons annoncé hier qu'les contribuables n'avaient plus qu'une quinzaine pour acquitter la taxe sur les immeubles et les esclaves. On verra plus loin à ce sujet, un avis du trésorier.

Commissaires de la succession McDonough.—On verra par un avis insérée plus loin que les Commissaires de la succession McDonough'a ont organisé. Les personnes ayant affaire à la succession devront s'adresser au No 62, rue de Chartres, où se trouve le [illegible].

M. Godard.—On a eu hier soir des nouvelles de cet intrépide aéronaute parti dimanche, avec quelques amis, dans son magnifique ballon d'Anvers. Ce n'est pas une simple ascension qu'il a faite, c'est tout un voyage. Une dépêche transmise hier à la Nouvelle-Orléans par M. Isaac Gibbons, où des voyageurs aérienne, annonce que l'*Empire* a pris terre à Fort Gibson, petite ville de l'Etat de Mississippi située à mi-chemin entre Natchez et Vicksburg. De la Nouvelle-Orléans à Fort Gibson, par le fleuve, la distance est d'environ 360 milles! Les détails nous manquent encore sur cette grande excursion, la plus belle et la plus complète, si nous ne nous trompons, que M. Godard ait encore accomplie.

Trois des personnes qui accompagnaient l'aéronaute ont mis pied à terre, et doivent revenir ici sur le steamer H. H. Lyon; quant à M. Godard, avec un seul compagnon de voyage, il s'est de nouveau lancé dans les airs, et son ballon prend la direction nord.

Théâtre d'Orléans.—Le bénéfice de M. Lacour, ce bon [illegible], notre excellent baryton, a choisi pour [illegible] *Charles VI*, qui a rempli un de ses plus [illegible] rôles. Nous [illegible] aujourd'hui [illegible] simple annonce, tant elle a [illegible] Lacour, appartient à cette [illegible] d'artistes de talent et de mérite dont l'appel ne manque jamais d'être entendu de public.

Ce soir, la *Fonnette* avec Mme Lagat Planter, qui chantera pour la première fois le rôle de Lucinge, Mmes Belle-Pretty, Becker, et M. Bordier.

Thermomètre à St Louis.—De 15 au 20 de ce mois, il a régné à St. Louis, Missouri, des chaleurs [illegible]. Le thermomètre marquait 90 degrés à l'ombre, mais un orage n'a pas tardé à rafraîchir l'atmosphère. La fonte a dégagé [illegible] Bel Air, Jefferson et la ville et le fleuve [illegible] Vert, mais sans causer de dommage considérable.

Dépêche Télégraphique

Transmise à l'Abeille.

INCENDIE DU STEAMER *AFTON*.

Vicksburg, 30 avril.—Le bateau à vapeur *Afton*, revenant de notre ville, a pris feu dimanche soir à Bellevue Bar. L'*Afton* se remplit à la Nlle-Orléans, et transportait 2200 balles de coton. Bateau et chargement ont été entièrement perdus. Personne n'a péri.

Le bateau à vapeur *Benj Franklin*, descendant à la Nlle Orléans, est passé ici hier soir à 10 heures.

Mort de M. Charles Daunoy.—C'est avec un sincère regret que nous annoncons la mort de M. Charles Daunoy, un de nos citoyens les plus honorables. M. Daunoy a rempli parmi d'éminentes fonctions et il a toujours commandé, par sa droiture et sa haute probité, l'estime et la confiance de ceux qui l'ont connu. Il a été successivement membre du Conseil-Général de la Nlle-Orléans, de Sénat de la Louisiane et de la Convention chargée de réviser la Constitution de l'Etat. Il avait des amis dévoués qui déplorent sa perte et qui ne cesseront jamais d'honorer sa mémoire.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Remarques du juge Campbell au Grand Jury. Hier, après que le Grand Jury des Etats-Unis eut été assermenté, le juge Campbell lui a adressé quelques remarques dont nous allons donner un sommaire.

Son Honneur définit les devoirs du Grand Jury. Celui-ci doit s'enquérir de toute violation, dans ce district, des lois des Etats-Unis et mettre les coupables en accusation. Il établit la différence entre les questions qui sont du ressort du gouvernement et celles qui n'ont qu'un intérêt local. Les autorités fédérales ne touchent que rarement à ces dernières, et le juge appelle l'attention du jury sur les lois de neutralité.

L'intervention publique, dit-il, qui mit des guerres à l'étranger et des commotions existant dans les pays qui bordent le Golfe du Mexique, démontrent qu'il est nécessaire qu'un ait une idée exacte des lois des Etats Unis au sujet des relations internationales et la conduite que ces lois seront rigoureusement [illegible]. Les Etats-Unis jusqu'ici se sont exposés aux maux qu'entraînent la violation de ces lois; ils ont à craindre les intrigues et les complots de toute de ceux qui voudraient se servir des lois, ou pousser le gouvernement américain à une guerre avec eux.

La loi du Congrès relativement au maintien des lois de neutralité des Etats Unis a été adoptée en 1818 et n'est pour ainsi dire qu'une copie de celle qui existait sous l'administration de Washington.

Le Congrès a repoussé toute tentative ayant pour but le rapport ou la suspension de cette loi, qui est l'accomplissement d'un devoir constitutionnel, et l'opinion du peuple américain sur la ligne de conduite à suivre non seulement par un particulier, mais par le gouvernement et ceux qui doivent ses conciloyens à y conformer, s'il veut être juste envers les nations avec lesquelles il est en paix.

Cette loi défend à un citoyen américain d'accepter, dans les limites des Etats-Unis, de service contre un état, un prince ou une colonie avec lesquels le gouvernement est en paix. Elle défend de s'enrôler, de prêter sur notre territoire ou de franchir les limites du pays dans l'intention de s'engager dans l'armée de la marine d'une puissance étrangère.

Donc, tout marché, entre les agents de l'étranger et nos citoyens pour prendre du service dans l'armée ou la marine, peut donc être considéré comme [illegible].

La loi définit la formation, dans les limites des Etats-Unis, d'expéditions navales ou militaires dirigées contre une puissance amie.

Le peuple américain confie le soin de déterminer la question de savoir si l'état de guerre d'une autorité, qui ne se laisseront pas intimider par les intrigues et les complots de sociétés secrètes, encore moins par des menaces ou des [illegible].

Le chef de l'expédition doit s'attendre à être mis en accusation et condamné à la peine du cas où cette violation de la loi. Le soldat ou le marin qui s'enrôlera dans une expédition sera punis comme pirate.

Le juge touche à la question des bateaux de poste et explique qu'ayant la punition que les lois indiquent, ceux qui commettraient des vols à l'égard des lettres, des paquets de lettres, &c. Le devoir du jury est de faire une comparution [illegible] les témoins dont les dépositions seraient découvrir la culpabilité des personnes accusées ou soupçonnées.

La loi que nous venons de citer, concernant le bord des bateaux à vapeur mérite une mention spéciale. Elle a été le souvenir des [illegible] de publication. Elle a été [illegible] les lois qui [illegible] ce [illegible] ou [illegible] qu'ils [illegible] [illegible] devant les tribunaux les capitaines, pilotes et ingénieurs qui seraient [illegible] de ceux qui se [illegible] à [illegible].

C'est en vertant cette ligne de conduite, dit le juge, en terminant, que vous prêtez votre [illegible] à ce que vous assurer aux autres Etats de l'Union les [illegible] qui [illegible] d'une administration [illegible] des lois de ce [illegible].

Arrestation.—Nous avons annoncé, mercredi dernier, que le bateau à vapeur *Falcon*, amarré au quai d'Algier, avait été incendié par suite d'un accident dû à la négligence du cuisinier qui avait laissé une chandelle allumée dans la cabine où était [illegible] qui le [illegible] [illegible] qu'il aurait pu être vendu et que la police capitaine [illegible] le feu s'éteint, (le 29 à 8 h. du matin) et [illegible] midi, avait éveillé des soupçons, mais nous nous [illegible] de ne rien dire de ces bruits qui circulaient alors. Cependant, M Youenes, agent des compagnies d'assurance, essayant d'éclaircir ce mystère, en recherchant une [illegible] du prétendu incendiaire du Falcon, M. W. Chock, qui est accusé d'avoir incendié le bateau, le [illegible] Frank Ball [illegible] Chock l'avait chargé de mettre le feu, mais qu'il refusa plus tard; que le propriétaire du vaisseau, l'ancienne [illegible], Bayard et Chock sont en prison.

Les soldats pour la Crimée.—MM. Anthony Walshe, Lalouche et Co. ont reçu un ordre du gouvernement de recruter des soldats pour l'armée anglaise en Crimée, et, en conséquence, ils ont envoyé M. Lauber, commissaire des Etats-Unis. M. G. B. Duncan désignant M. Walshe; M Fellows, MM. Lalouche et Bernard, M. Lauber, pour commissaires, et M. Johnson, présentant le consulat-général et la demande de qui les accusés ont été [illegible].

M. Chock a prétendu ce matin, à 10 h. 1/2, devant le commissaire, qu'il avait chargé de mettre le feu, mais qu'il refusa plus tard; que le propriétaire du vaisseau, l'ancienne [illegible], Bayard et Chock sont en prison.

Les soldats pour la Crimée.—MM. Anthony Walshe, Lalouche et Co. ont reçu un ordre du gouvernement de recruter des soldats pour l'armée anglaise en Crimée, et, en conséquence, ils ont envoyé M. Lauber, commissaire des Etats-Unis. M. G. B. Duncan désignant M. Walshe; M Fellows, MM. Lalouche et Bernard, M. Lauber, pour commissaires, et M. Johnson, présentant le consulat-général et la demande de qui les accusés ont été [illegible].

M. Chock a prétendu ce matin